

Association Interprofessionnelle « Gentiana Lutea »
CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

SALLE DU PUY MARY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS GENTIANE
15400 – RIOM-ÈS-MONTAGNES

Le 18 Avril 2016
de 14h à 18h



PROJET DE PV DE L'AG du 08/04/2015

Lieu : Salle 3, VetAgro Sup, Campus agronomique de Marmilhat, 63370 Lempdes

Présidente de séance : Ines Chaud-Ullrich

Secrétaire de séance : Stéphanie Flahaut

27 présents :

Anne Chevillard (Société Pernod), **Fabrice Bahuchet** (producteur), **Laurent Bouscarat** (COPTASA), **Pauline Carcassonne** (PNR Pyrénées catalanes), **André-Paul Carnat** (Faculté de Pharmacie Clermont Ferrand), **Denis Chaud** (SICARAPPAM), **Ines Chaud-Ullrich** (productrice), **Emmanuel Correia** (Mairie d'Anzat le Luguët), **Olivier Coÿne** (Herb'expert SARL), **Christine De Bénédicte** (Mairie de Picherande), **Benoist Delory** (Société Agricole d'Anouville), **Philippe Desriviers** (Société Avèze), **Stéphanie Flahaut** (CPPARM/Association Gentiana Lutea), **Florent Fraisse** (producteur), **Maël Gabé** (PNRVA), **Raphaële Garreta** (CBNPMP), **Aurélie Gommé** (CPPARM), **Régine Goubain** (France AgriMer), **Daniel Imbaud** (Société Oriane), **Charles Jollès** (CEEG), **Philippe Melet** (producteur), **Hervé Neuville** (Société Pernod-Ricard), **Philippe Péthieu** (Artense Gentiane SARL), **François Picard** (Champimousse), **Hervé Roche** (producteur), **Philippe Vanoosthuysse** (producteur), **Jean-Jacques Vermeersch** (Distillerie Louis Couderc).

15 excusés :

Guy Cayssials (Société Marius Bonal), **Serge Chabaud** (Artense Gentiane SARL), **Roser Cristobal** (Chercheur espagnole), **Dominique Dauriat** (PNRLF), **Hugues De Miscault** (Distillerie Paul Devoille), **Cathy Dufлот** (journaliste), **Guy François** (Distillerie Pierre Guy), **Karine Gilles** (productrice), **David Happe** (DREAL Auvergne), **Axel Herrmann** (Distillerie des Terres Rouges), **Vincent Juillet** (CGET), **Claire Julliard** (Université de Lausanne), **Magali Laffaire** (Lycée Saint Géraud), **Aude Tessier** (ONF), **Dominique Rousselet** (Distillerie Marcel Michel fils et succr),

Le quorum est atteint avec 16 adhérents présents et 2 représentés.

Ouverture de la réunion : 13h30

Ordre du jour :

- **AG Extraordinaire : modification des statuts**
Proposition du CA pour modification des statuts :
 1. Article 5 : admission et obligations des membres
 2. Article 8.1 : composition du conseil d'administration
 3. Article 8.2 : fonctionnement du conseil d'administration
- **AG Ordinaire :**
 1. Approbation du procès verbal de l'AG constitutive du 12 mars 2014
 2. Rapport d'activité de l'exercice 2014
 3. Rapport financier de l'exercice 2014 et prévisionnel 2015
 4. Bilan des adhésions 2014
 5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
 6. Débat autour du guide des bonnes pratiques et adoption
 7. Projets 2015
 8. Renouvellement des mandats
 9. Questions diverses

Ouverture de la réunion par le rapport moral de la Présidente : Une première année riche et constructive.

Travail dans une ambiance agréable avec des administrateurs impliqués. Cette structure interprofessionnelle correspond à un réel besoin de la filière.

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour.

● **AG EXTRAORDINAIRE :**

Toutes les propositions de modifications des statuts figurant ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité (passages modifiés en gras) :

1. ARTICLE 5 : ADMISSION ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

(...) **Sauf avis contraire que l'adhérent doit préciser par écrit sur son bulletin d'adhésion, l'association est autorisée à communiquer les coordonnées de ses membres.**

2. ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Composition :

L'association est administrée par un conseil d'administration de 18 membres au plus, répartis en 5 collèges **et d'au moins 6 membres :**

- Propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers (concernés par la gestion de la ressource gentiane sur les estives) : 4 sièges au plus
- **Arracheurs et cultivateurs de gentiane** : 4 sièges au plus
- **Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants** : 4 sièges au plus
- Transformateurs : 4 sièges au plus
- Membres associés : 2 sièges au plus

3. ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.2 Fonctionnement :

« Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter à une séance par un autre membre du conseil d'administration **de préférence appartenant au même collège que lui**, dans la limite d'un pouvoir par membre ».

● **AG ORDINAIRE :**

1. Adoption à l'unanimité du procès verbal de l'AG constitutive du 12 mars 2014.
2. Rapport d'activité de l'exercice 2014 : 1) Fonctionnement quotidien de l'association 2) Communication 3) Projet de charte de production de gentiane durable 4) Financements. Le détail de ces points est à retrouver sur le document joint : « rapport d'activité ».
Focus sur les points ayant fait l'objet de discussions :
2i) Charte graphique et logo de l'association : Jean-Jacques Vermeersch présente le travail confié aux étudiants en 2^{me} année de BTS Communication du Lycée Saint Géraud d'Aurillac. Suite au sondage réalisé par mail auprès des adhérents de l'association, les étudiants proposent la promesse suivante (phrase à l'image de l'association qui vient soutenir le logo) : « valorisons nos racines ». Le logotype retenu par une grande majorité de l'AG est :



Quelques suggestions toutefois : intégrer du marron pour dessiner plus les racines, souligner les traits de la fleur. Une mise en forme sur différents supports de communication peut faire l'objet d'un futur stage. La qualité professionnelle de ce travail est notée, Jean-Jacques indique à ce titre que le Lycée Saint Géraud est habilité à recevoir tout ou partie des taxes d'apprentissages auxquelles cotisent les professionnels, une forme de remerciement que chacun peut envisager.

4) Financements : En 2014, les actions techniques (30 jours de travail) qui entrent dans le cadre de la « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central » dont le CPPARM est maître

d'œuvre, ont été financées à hauteur de 70 % par le CGET et la Région Auvergne, et à hauteur de 30 % par un autofinancement issu de la contribution de professionnels de la filière. Ce financement ayant été interrompu jusqu'en juillet, un soutien temporaire du CPPARM a permis d'assurer l'animation de l'association (34 jours), grâce à un financement FAM (50%), région PACA et fonds propres du CPPARM.

Aurélié Gommé précise que suite aux remaniements 2015 des demandes budgétaires à FAM, les subventions ne concernent plus que des actions innovantes. Les réponses intervenant tardivement, le CPPARM est par ailleurs contraint d'engager des actions sans certitude de leur financement. Elle incite donc l'association à trouver d'autres pistes de financements, sollicitant aussi la participation des professionnels.

Il est noté que le financement public de la Mission gentiane est acquis jusqu'en août 2016.

La piste d'un financement LEADER pourra être étudiée pour des actions ponctuelles sur le territoire des PNR.

3. Rapport financier de l'exercice 2014 et prévisionnel 2015 :

Les charges s'élèvent à 44,85 € (frais de fonctionnement) et les produits (cotisations + dons) à 1 900 €. Solde au 31/12/2014 : 1 855,15 €.

L'association souhaite rassembler des dons destinés à financer la part d'autofinancement manquante sur la Mission gentiane. Le prévisionnel 2015 laisse donc apparaître 16 100 € de promesse de dons à reverser au CPPARM. Il est noté qu'au 08/04/15, suite à 10 000 € de promesses de dons, il ne manque plus que 6 100 €.

4. Bilan des adhésions 2014

L'association compte 24 membres répartis en 5 collèges.

5. Adoption à l'unanimité du rapport d'activité et du rapport financier, quitus est donné aux administrateurs.

6. Débat autour du guide des bonnes pratiques :

Certains points font l'objet de discussions et sont modifiés. La mise en forme du document sera validée lors du prochain CA. Cette première version est adoptée à l'unanimité, elle sera diffusée auprès de nos contacts. Le document dont les versions seront datées et numérotées, pourra évoluer et sera validé chaque année en AG.

Discussion : L'association va tenir à jour la liste des réglementations d'arrachage concernant la gentiane, cette veille documentaire est à l'étude dans le cadre du groupe projet Observatoire de la filière. Le guide s'adresse à des professionnels de la gentiane mais aussi à des non-spécialistes : Il faut détailler, expliquer. A des fins pédagogiques, chaque point débutera par un exposé des motifs qui justifiera la préconisation et/ou par un rappel à la règle. Il est décidé d'insérer un point « Identification de la plante » et d'insister davantage sur le respect des équipements pastoraux. La fourchette optimum d'exploitation sera comprise entre 60 et 80 % de prélèvement. Réflexion sur un contrat type (arracheur-exploitant en gentiane / Propriétaire-gestionnaire) à proposer aux adhérents de l'association. Il est finalement précisé que le guide doit aussi pouvoir s'appliquer dans les Pyrénées où l'exploitation de la gentiane est à l'origine de nombreux conflits.

7. Projets 2015 :

Poursuite des travaux engagés : groupes projets Charte, Observatoire, Réglementations et Statuts, logo et plaquette de l'association. Recherche pour compléter l'autofinancement de la Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central et viser l'autonomie financière pour 2016.

Intervention de Christine De Bénédicte, 2ème adjointe de la commune de Picherande, qui propose un partenariat avec l'association pour la fête de la gentiane des 14 et 15 août. Proposition de stand de l'association (projet bien accueilli, à organiser en CA).

8. Renouvellement des mandats :

Le tiers sortant, tiré au sort lors du dernier CA, est constitué par Olivier Coÿne (collège 3) , Charles Jollès (collège 5), Jacques Rouchvarger (collège 5), Bernard Pech (collège 4), Serge Chabaud (collège 3) et Axel Herrmann (collège 4). Tous se représentent sauf Jacques Rouchvarger et Bernard Pech qui mandate Anne Chevillard.

Se présentent également Emmanuel Correia (collège 1), Christine De Bénédicte (collège 1), Fabrice Bahuchet (collège 2) et Philippe Desriviers (collège 4).

Tous sont élus (voir tableau ci-dessous), sauf Axel Herrmann qui se présentait sur un collège où les candidats étaient en concurrence par rapport au nombre de sièges.

La nouvelle équipe se compose de 15 administrateurs sur les sièges 18 prévus dans les statuts, le CA 2014 en comptait 13.

Composition du nouveau Conseil d'administration :

	Collège 1 : propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : transformateurs	Collège 5 : membres associés
Administrateurs	COPTASA, Laurent Bouscarat	Philippe Vanoosthuysse	Oriane, Daniel Imbaud	Distillerie Louis Couderc, Jean- Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
	Mairie d'Anzat le Luguet, Emmanuel Correia	Ines Chaud- Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Marcel Michel (Dominique Rousselet)	
	Mairie de Picherande, Christine de Bénédict	Fabrice Bahuchet	Artense Gentiane, Serge Chabaud	Société Pernod, Anne Chevillard	
			Herb'Expert, Olivier Coÿne	Société Avèze, Philippe Desriviers	

Clôture de la réunion à 17h30 par un pot convivial avec dégustation de spécialités à la gentiane de la Distillerie Louis Couderc.

A, le

Signature de la présidente de séance :
Ines Chaud-Ullrich

Signature de la secrétaire de séance :
Stéphanie Flahaut

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'association s'implante sur le territoire et devient peu à peu la vitrine de la filière gentiane. Elle a la volonté de fédérer toujours plus de professionnels en impliquant tous les étages de la filière à l'échelle nationale. Vous remarquerez d'ailleurs que les différents collèges y sont représentés de façon assez équilibrée.

Grâce au travail entrepris depuis 2 ans les acteurs de la filière communiquent et apprennent à se connaître. Un travail en réseau se met en place et les échanges se multiplient, d'ailleurs « Gentiana Lutea » est de plus en plus sollicitée pour tout ce qui touche à la vie de la filière. Les demandes qui concernent généralement l'annuaire des professionnels, le guide de bonnes pratiques, les réglementations ou encore des informations sur la mise en culture sont nombreuses.

Grâce à l'appui du CPPARM qui consacre cette année encore, une partie du temps de travail de Stéphanie FLAHAUT à l'animation de l'association, notre structure est dynamique et elle organise de nombreuses réunions de travail impliquant les administrateurs et les membres des groupes projets, mais aussi nos partenaires. Ces réunions sont le théâtre d'échanges constructifs entre des acteurs qui semblent apprécier de se retrouver autour d'une problématique commune, des acteurs conscients des enjeux pour la ressource.

2015 voit donc se consolider les projets en lien avec la construction de la charte de production de gentiane durable et reste marquée par la parution de la première version du guide de bonnes pratiques de production de gentiane, un document très attendu appelé à évoluer chaque année.

Je remercie les administrateurs et les membres des groupes projets pour leur implication dans les travaux.

Et, bien conscient que notre jeune structure n'est pas encore autonome, je remercie également l'ensemble de nos financeurs : le CPPARM, FAM, le CGET et la Région Auvergne ; nos mécènes dont la société Pernod et la SICARAPPAM ainsi que les partenaires qui ont accueilli nos réunions tout au long de l'année 2015 : VetAgro Sup Clermont Ferrand, la SICARAPPAM, la Mairie de Picherande et le CFPPA de Marmilhat.

RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2015

L'association Interprofessionnelle de la gentiane jaune voit le jour en mars 2014 dans la continuité d'une démarche « Qualité » entreprise dans le cadre de la mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central. D'envergure nationale, elle a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Glossaire :

AFC : Association des cueilleurs professionnels de plantes sauvages

CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural

CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CBNPMP : Conservatoire Botanique National Pyrénées, Midi-Pyrénées

CEEG : Cercle Européen d'Études des Gentianacées

CEN Auvergne : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle pour Adultes

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CPPARM : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DDT : Direction Départementale des Territoires

FAM : FranceAgriMer

FEDER : Fonds Européen de Développement Économique et Régional

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. Programme inscrit dans le cadre du

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

PNR : Parc Naturel Régional

PPAM : Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale

SICARAPPAM : Coopérative de producteurs de PPAM en Auvergne

Sommaire :

- A) Fonctionnement de l'association
- B) Communication
- C) Actions
- D) Financement

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

1. Adhérents :

En 2015, l'association compte 33 adhérents, dont 19 personnes morales et 14 personnes physiques, soit 9 de plus qu'en 2014. Gentiana Lutea rassemble déjà les principaux exploitants en gentiane et liquoristes du Massif central, elle travaille à se faire mieux connaître et à fédérer d'avantage d'acteurs de la filière parmi les gentianaires indépendants, les propriétaires/gestionnaires d'estives, les autres transformateurs de l'agroalimentaire et de l'industrie pharmaceutique mais aussi parmi les acteurs de la filière géographiquement plus éloignés de son siège social auvergnat, comme c'est le cas pour les nombreuses distilleries des massifs de l'Est de la France et pour les producteurs pyrénéens.

2. Conseil d'Administration (voir PV de l'AG 2015 en p5) :

Le Conseil comprend 18 sièges répartis en 5 collèges. En 2014, le CA comptait de 12 membres. En 2015 trois nouveaux administrateurs sont élus, portant le conseil à 15 membres : Emmanuel CORREIA (mairie de Anzat le Luguët), Christine DE BENEDICT (mairie de Picherande) et Fabrice BAHUCHET.

3. Bureau :

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 19 juin 2015 afin d'élire le nouveau bureau de l'association. Il se compose des personnes suivantes : **Denis CHAUD** (président), **Jean-Jacques VERMEERSCH** (vice-président), **Ines CHAUD-ULLRICH** (secrétaire), **Laurent BOUSCARAT** (secrétaire adjoint), **Philippe DESRIVIERS** (trésorier).

4. Déclaration en préfecture :

La modification des statuts, telle que votée en AG le 8 avril 2015 a fait l'objet d'une déclaration en préfecture le 12 juin 2015. La modification de la composition du Conseil d'Administration et du Bureau a été enregistrée en date du 20 juillet 2015.

5. Animation :

L'association n'est pas autonome. Cette année encore l'aide du CPPARM permet d'assurer l'animation de l'association. Le financement de cette animation a deux origines :

- FranceAgriMer et le CPPARM soutiennent tout ce qui relève de l'animation et d'une partie des actions de communication.
- Le CGET et la Région Auvergne, qui subventionnent la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » (projet porté depuis 2010 par le CPPARM), participe au financement des actions menées dans le cadre des « groupes projets ».

C'est donc Stéphanie FLAHAUT, chargée de Mission gentiane au CPPARM qui assure aussi l'animation de l'association « Gentiana Lutea ».

6. Documents de l'association

- **En ligne sur le site du CPPARM** : Présentation de la filière et de l'association, rapport CGET 2014, Info Gentiane n°1, Statuts de l'association, Règlement intérieur de l'association, rapport d'activité 2014 présenté en AG le 8 avril 2015, PV AG 8 avril 2015, Bulletin de demande d'adhésion, Guide de bonnes pratiques de production de gentiane.
- **Sur simple demande** : Annuaire des professionnels de l'association, articles parus.
- **Consultation sur place** : Registres de l'association

7. Relation avec les adhérents :

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission gentiane au CPPARM, assure l'animation de l'association les lundis et mardis. Basée dans le Massif central, elle est joignable au 06 05 28 12 00 ou par mail : stephanie.flahaut@cpparm.org, c'est la référente pour toute demande de renseignements, pour l'organisation et le suivi des réunions et des travaux avec les adhérents. L'animatrice fait également le lien entre l'association et la Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central. Possibilité de laisser un message en cas d'absence.

8. Réunions du Conseil d'Administration :

En rythmant la vie de l'association ces réunions ont pour but de faire le point sur les différentes actions en cours, de coordonner les travaux des groupes projets et d'en valider le contenu. Elles permettent également de faire remonter les demandes de la part des adhérents et de décider de nouveaux projets. L'ordre du jour comprend généralement des questions de fonctionnement (relations avec la Mission gentiane, les partenariats, le dossier de demande de reconnaissance d'intérêt général, les adhésions, l'élection du Bureau, la planification du calendrier de travail, la préparation de l'assemblée générale, ...etc.) ; des questions de communication (logotype et la charte graphique de l'association, projets en lien avec internet, articles de presse, participation à la fête de la gentiane de Picherande, réalisation de panneaux sur la gentiane et sa filière, ...etc.) ; et enfin des questions relatives aux « groupes projets » (point sur les actions des groupes Charte, Observatoire économique et Statuts, réglementations, droit du travail).

Un compte-rendu détaillé de chaque réunion est réalisé (voir registres de l'association).

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni à 3 reprises en 2015, chaleureusement accueilli par VetAgro Sup ou la Mairie de Picherande :

- 16 mars (63370 Lempdes),
- 19 juin (63370 Lempdes)
- 02 octobre (63113 Picherande)

9. Groupes projets :

Quelques personnes ont rejoint les groupes de travail constitués en 2014. En voici la composition actuelle :

Groupe projet (1) Observatoire de la filière	Groupe projet (2) Statut et droit du travail	Groupe projet (3) Charte de production de gentiane durable
Jean-Jacques VERMEERSCH	Serge CHABAUD	Axel HERRMANN
Dominique ROUSSELET	Denis CHAUD	Inès CHAUD-ULLRICH
Laurent BOUSCARAT	Stéphanie FLAHAUT	Denis CHAUD
Daniel IMBAUD	Bernard BORNES	Olivier COYNE
Stéphanie FLAHAUT	Philippe PEYTHIEU	Anne CHEVILLARD

		Philippe VANOOSTHUYSE
		Charles JOLLES
		Benoist DELORY
		Florent FRAISSE
		Christian PERRIER
		Stéphanie FLAHAUT
		Philippe DESRIVIERS
		Fabrice BAHUCHET

11 réunions de ces groupes de travail ont été réalisées en 2015 (voir travaux sur la charte chap. C1 p10 et 11)

B) COMMUNICATION :

1. L'association a développé plusieurs outils de communication :

- **Le logo** : réalisé par les étudiants du Lycée Saint Géraud d'Aurillac, spécialisé en communication. Le travail a été suivi par Jean-Jacques VERMEERSCH et Magali LAFFAIRE. Le logo est utilisé depuis avril 2015 sur tous nos supports de communication, mais son aspect définitif n'est pas encore validé. Finalisation du projet avec Olivier COYNE.
- **Un Roll-Up de présentation de l'association** : support utilisé lors de manifestations, réalisé et offert par Charles JOLLÈS.
- **Une exposition sur la gentiane et sa filière** : réalisation de 10 panneaux issus d'un partenariat entre la mairie de Picherande et l'association. Ce travail a été mené par Christine DE BENEDICT et Stéphanie FLAHAUT, sur la base d'une présentation réalisée dans le cadre de la Mission Gentiane en février 2014.
- **La page « Gentiane » du site du CPPARM www.cpparm.org** est toujours beaucoup utilisée. Notons que les informations n'ont pu être actualisées entre avril et septembre à cause de travaux sur le site. Maintenant relooké, il permet la mise en ligne de nombreux documents (voir point 6 p8 : documents de l'association).
- **Une page Facebook** de l'association a été créée en novembre par Camille BUISSIERE et Stéphanie FLAHAUT, sa ligne éditoriale est rythmée par la plante, la saison de production et les événements grand public.

2. Événements :

L'association a participé à la fête de la gentiane de Picherande les 15 et 16 août 2015 en organisant une permanence de ses adhérents près de l'exposition sur la gentiane et sa filière afin de communiquer sur la plante, la filière et l'association.

3. Parution d'articles :

Un communiqué de presse a été diffusé pour informer de la tenue de l'AG du 08 avril 2015 à Lempdes. Le guide de bonnes pratiques de production de gentiane a été envoyé à environ 130 contacts dont certains en ont fait le relais. Ces diffusions ont largement contribué à la parution d'articles qui mentionnent l'association Gentiana Lutea :

- Avril 2015 – Herba Bio n°34 « La filière gentiane se structure »
- Août 2015 – Bio Presse n°213 « La filière gentiane se structure »
- 13/08/2015 - La Montagne : « La gentiane, fée jaune du mois d'août »

- 20/09/2015 – Magdimanche : « La bonne fée du Massif central »
- Automne 2015 – La Garance Voyageuse n° 32, Raphaële Garreta : « La gentiane jaune »
- 20/10/2015 – La Montagne : « Gentiana Lutea au service de la fée jaune »
- Décembre 2015 : Massif central Entreprendre n°59 : « Couderc, l'amer à la montagne »

4. **Mise en place d'une veille documentaire :**

Les membres de l'association transfèrent les articles ou autres documents relatifs à la filière à l'animatrice qui relaie l'information auprès des adhérents et/ou sur la page internet ou sur le Facebook.

5. **Une sollicitation en augmentation :**

L'association est de plus en plus contactée pour des demandes de renseignements sur l'exploitation de gentiane, la culture, les bonnes pratiques de production, les réglementations, la gestion de la ressource, ... etc.

C) ACTIONS :

1. **Charte de production durable**

Compte tenu d'une évolution sensible des pratiques agricoles et des modes d'arrachage qui suscitent une inquiétude quant à l'état de la ressource et à son renouvellement, les projets 2015 se tournent d'abord vers les aspects environnementaux de la « charte de production de gentiane durable » en construction. Le maintien dans le temps de cette production est assuré par le respect d'un équilibre entre les facteurs écologiques, économiques et sociaux. Les piliers économiques et sociaux qui s'expriment à travers les groupes projets « Observatoire de la filière » et « Statuts, réglementations, droit du travail » sont moins en lumière cette année mais restent néanmoins très importants.

- **Groupe « Charte » :**

Sur la base des travaux de la Mission gentiane et des expériences de terrain de chacun, les participants travaillent à l'élaboration du **guide de bonnes pratiques**. Le groupe s'est réuni 4 fois en 2015.

Une première version de ce document évolutif qui sera validé chaque année et intégrera à terme la charte de production de gentiane durable est adoptée à l'unanimité en AG le 8 avril 2015. Le guide est alors diffusé auprès de tous les contacts de l'association : acteurs de la filière adhérents et non-adhérents ainsi que les organismes avec lesquels nous sommes en contact. Il est également relayé et/ou étudié par plusieurs de nos partenaires : DREAL Auvergne (qui transmet aux DDT concernées), Parc National des Cévennes, PNR des Pyrénées catalanes, CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées, CBN Massif central, AFC, CPPARM, FAM, CEEG, ...etc.

Les premiers retours sont globalement satisfaisants, au niveau de l'association le guide s'avère aussi très efficace en termes de communication, celui-ci est à l'origine de nouvelles sollicitations et demandes d'adhésions.

Prenant en compte les observations recueillies, le travail sur la version 2016 commence dès l'été 2015 : le guide 2016 comprendra en annexe un état des lieux des réglementations liées à l'arrachage et aux espaces protégés, ainsi qu'un contrat-type d'exploitation de gentiane.

- **Le groupe « Observatoire économique » :**

Il a pour objectif de réaliser un observatoire économique de la filière, outil de développement qui doit permettre de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. Ce groupe met en place plusieurs partenariats de travail : d'une part avec FranceAgriMer qui réalise de son côté un état des lieux des données économiques sur 10 PPAM dont la gentiane ; et d'autre part avec VetAgro Sup

Clermont Ferrand, avec qui il est prévu d'impliquer plusieurs étudiants. Les rencontres et la conférence téléphonique de l'automne 2015 permettent la réalisation d'une offre de stage 6 mois destinée à un élève ingénieur en fin de cursus de formation. L'offre est diffusée en décembre pour un travail prévu entre avril et octobre 2016.

Toujours dans le cadre de l'observatoire, un **sondage sur la production 2015** est réalisé en septembre : Ce travail intervient à un moment où certains acteurs de la filière s'interrogent sur l'état de la ressource et sur la disponibilité à venir des chantiers de gentiane.

En l'absence de données, le sondage est réalisé auprès des professionnels adhérents à l'association Gentiana Lutea. La part produite par les acteurs non-adhérents est prise en compte sur la base d'estimations. La production de gentiane est alors estimée entre 1200t et 1500t / an en équivalent frais, pour l'ensemble du territoire français (1500 à 2000 t d'après certains professionnels). Le sondage montre une production soutenue mais qui ne s'emballa pas. On observe toutefois une forte pression sur l'Aubrac cette année.

- **Le groupe « Statuts, réglementations et droit du travail sur les estives » :**

Dans un contexte où le cadre légal de la production de gentiane sur les estives reste souvent flou et sujet à différentes interprétations, l'objectif du groupe est de réaliser un inventaire des points de blocage et des besoins, et de mettre à disposition des professionnels un outil leur permettant de vérifier la régularité de leurs pratiques. L'accent ayant été mis sur le guide de bonnes pratiques, ce groupe ne s'est pas réuni en 2015. Remarquons toutefois que les annexes du guide proposées par le groupe « Charte » sont également des outils liés aux aspects sociaux et réglementaires.

2. Autres actions :

Malgré une production de gentiane qui semble relativement stable (estimation qui pourra être affinée par les travaux de l'observatoire économique), d'après le témoignage de certains professionnels le rythme de prélèvement ne permettrait plus à la ressource de se renouveler et les gros chantiers seraient de plus en plus difficiles à trouver.

Le guide de bonnes pratiques de production de gentiane apporte une solution au niveau de la parcelle mais ne permet pas une gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire, il semble donc que d'autres mesures soient à mettre en place.

L'association qui souhaite fédérer un maximum d'acteurs autour des questions de production durable a organisé en décembre 2015 une réunion « État des lieux », à l'intention des gentianaires et exploitants en gentiane adhérents ou non à l'association.

Même si on est encore loin d'un inventaire détaillé, cette réunion a permis une première visualisation de l'état de la ressource. Les 16 participants ont par ailleurs exploré plusieurs leviers d'actions et prévoient une prochaine réunion de travail en février 2016.

D) FINANCEMENT :

Malgré des revenus liés aux adhésions et à la participation financière de certains adhérents :

2014 : la SAS Oriane, la SICARAPPAM et Monsieur BORNES

2015 : La société Pernod et la SICARAPPAM,

l'association dépend encore du soutien financier du CPPARM, de FAM et de la convention Massif central (FNADT + Région Auvergne). Elle doit envisager une prise d'autonomie progressive, et c'est pourquoi plusieurs pistes ont été explorées en 2015 :

- Une demande de reconnaissance d'intérêt général déposée en décembre 2014 a été refusée (réponse en juin 2015).
- L'étude du fonctionnement du fonds de dotation a montré que cet outil n'était pas adapté aux besoins de l'association.

Il a donc été décidé de garder notre statut actuel pour le moment et d'organiser un appel à la générosité publique, tout en restant à l'écoute des appels à projets pour des financements publics (LEADER, FEDER, CASDAR, ...).

La poursuite de la "Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central" conditionne aussi beaucoup le soutien que peut envisager le CPPARM. Un dossier de demande de renouvellement du financement a été déposé par le CPPARM (dossier construit avec la précieuse collaboration d'Ines CHAUD-ULLRICH) en décembre pour une réponse attendue en avril 2016. Il concerne les actions de août 2016 à août 2018. Le CA a par ailleurs voté le reversement de 6000€ HT au CPPARM pour compléter la part d'autofinancement de la mission sur les actions 2015. Une participation possible grâce à un don de la société Pernod de 5000€ en 2015.